

L'une des plus flagrantes anomalies consiste en ce qu'une corporation qui décide d'assumer les frais des cours de spécialisation de certains de ses employés ou une corporation qui décide d'octroyer des bourses peut déduire ces montants de son revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu. Il me semble qu'en elle-même, cette particularité constitue une grande injustice, mais elle me semble en même temps d'une extrême imprévoyance, parce qu'il n'existe assurément au Canada rien de plus important que les jeunes gens, surtout ceux qui, avec hardiesse et courage, veulent parfaire leur formation une fois parvenus à l'âge adulte et tout en travaillant pour subvenir à leurs besoins. Ils devraient recevoir tout l'encouragement qu'ils méritent.

Il me semble qu'il s'agit là d'une situation qui nous offre une occasion exceptionnelle de contribuer à l'épanouissement de l'humanisme au Canada. Qui peut présager l'avenir, monsieur le président? Si nous pouvons suffisamment encourager ceux qui n'ont pas une formation supérieure, nous, députés, dans cette Chambre, pourrons compter que la génération qui nous remplacera dans cette enceinte se révélera beaucoup plus efficace. Je voudrais solliciter instamment le ministre de concentrer immédiatement son attention sur ce problème. En me fondant sur le rapport du Bureau fédéral de la statistique pour 1959-1960, le nombre des étudiants de cette catégorie s'élevait à 664,000, et je présume qu'à travers le Canada, leur nombre doit, à l'heure actuelle, s'établir à quelque 700,000.

Il est vrai bien sûr que seulement 45 p. 100 d'entre eux suivent, en vue d'une carrière, des cours menant à un grade ou à un diplôme et que 44 p. 100 suivent des cours d'intérêt général ou de perfectionnement, mais j'estime que ceux qui cherchent à obtenir un diplôme devraient certainement recevoir de l'aide. J'ai fait des calculs approximatifs pour voir ce qu'il pourrait en coûter au Trésor. Je ne suis pas sûr que mes chiffres soient même approximativement justes, mais j'imagine qu'il pourrait lui en coûter entre 12 et 15 millions de dollars. J'ignore si c'est une estimation exacte, mais je voudrais bien faire comprendre au ministre que l'on doit faire quelque chose pour ces jeunes gens qui veulent à toute force se perfectionner dans un monde qui a tellement besoin de gens instruits.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques qui touchent directement et indirectement ce projet de loi. Je tiens à signaler, au début, que mes observations concordent entièrement avec celles que l'honorable député de ce côté-ci de la Chambre a faites à l'effet que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de permettre la

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

déduction des frais de scolarité. A mon avis, ce serait un moyen d'aider l'éducation sans pour autant violer l'autonomie des provinces.

Une telle déduction encouragerait les parents et les étudiants eux-mêmes à continuer leurs études, et à se spécialiser davantage afin d'occuper une place de choix dans la vie, au lieu de constituer un passif. Je souhaite que l'honorable ministre étudie attentivement la demande qui a été faite aujourd'hui. Par ailleurs, nous serions intéressés à connaître les raisons susceptibles d'empêcher le gouvernement d'agir de la sorte, et nous aimerions également savoir ce qu'un tel dégrèvement représenterait en millions de dollars par année au gouvernement, si ce dernier se rendait à cette demande.

Monsieur le président, il serait important, à mon point de vue, que dans chaque région du pays, il y ait un représentant du ministère du Revenu national pour aider les contribuables à préparer leur déclaration d'impôt. Il serait logique, à mon avis, qu'en février et mars, soit deux mois, des spécialistes du ministère du Revenu national, dans une région donnée, par exemple, Joliette, soient à la disposition des contribuables et des compagnies qui ont besoin d'éclaircissements et de conseils dans la préparation de leur déclaration d'impôt sur le revenu.

Je crois, monsieur le président, que le gouvernement y gagnerait grandement parce que ces spécialistes, qui renseigneraient la population, empêcheraient par le fait même quantité d'erreurs et enlèveraient ainsi une tâche au personnel du ministère du Revenu national chargé de faire l'examen de ces déclarations d'impôt.

A mon avis, si cette suggestion était adoptée par le gouvernement, s'il y avait ainsi des fonctionnaires du ministère du Revenu national répartis ici et là dans toutes les provinces du pays, cette initiative serait très appréciée par toute la population canadienne.

On l'a répété maintes et maintes fois à la Chambre, la loi ayant trait à l'impôt sur le revenu est très compliquée et souvent même les comptables sont obligés de s'adresser à des avocats pour avoir des éclaircissements et savoir à quoi s'en tenir.

Monsieur le président, je lisais dans le journal une déclaration qui a été faite par l'ancien maire de Toronto, M. Leslie Saunders, qui exprimait ainsi son opinion:

L'émission de reçus pour des dons à des œuvres charitables, comme c'est la pratique au Québec «n'est rien de moins qu'un véritable racket».

Monsieur le président, l'ancien maire de Toronto a exprimé une opinion mais je ne l'approuve pas et, loin de là, je la dénonce et je considère que cette déclaration est